

Les Francobulles

Règlement du concours de Bande Dessinée

© Tous les droits d'auteur sont réservés à l'Association France-Québec

1. PRINCIPE GENERAL ET BUT DU CONCOURS

Depuis quatre décennies, l'Association France-Québec (AFQ) et sa jumelle Outre-Atlantique, Québec-France sont des partenaires citoyens privilégiés de la coopération franco-québécoise. L'AFQ mobilise un réseau national de près de 4000 passionnés, rassemblés dans une soixantaine d'associations régionales. Ensemble, ils oeuvrent à faire connaître et aimer le Québec en France, dans des domaines aussi variés que la culture, la francophonie, les enjeux sociaux, le tourisme et la mobilité des jeunes.

Initié par l'AFQ, *Les Francobulles* est un concours de Bande Dessinée. Il est destiné à promouvoir de jeunes talents. Ce concours est soutenu par la Délégation Générale du Québec à Paris (DGQP), la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF), l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) et le Festival Quai des Bulles de Saint-Malo.

2. ADMISSIBILITE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours *Les Francobulles* est ouvert à toute personne de nationalité française dont le travail n'a jamais été publié sous forme d'album ou de manière régulière dans un média à grand tirage. Dans l'édition 2016 *des Francobulles* il sera demandé une thématique sur le Québec.

Les participants doivent être âgés de 18 à 34 ans (révolus le jour de la finale nationale).

Chaque participant ne peut adresser qu'un seul projet. Les travaux collectifs ne sont pas acceptés.

3. PROJET A SOUMETTRE

Chaque projet doit présenter une histoire dessinée originale complète, sur **une planche**, avec ou sans texte, en étroite relation avec le thème du concours « Le Québec ». Le projet doit impérativement être présenté sur un support de format A3 (29,7 x 42 cm) à la française (vertical). Les projets présentant un seul dessin ou d'un format différent à celui exigé seront automatiquement exclus du concours. Le style, la forme, ainsi que les matériaux utilisés pour le projet, sont laissés au libre choix du participant. La langue utilisée pour les éventuels textes et dialogues doit être le français.

Les nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année), adresse postale complète, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile) et adresse courriel (obligatoire) du participant doivent figurer au verso du projet. Le participant indiquera également la technique de travail utilisée pour sa création et sa mise en couleur.

4. ORGANISATEURS

Le siège national de l'Association France-Québec

L'opérateur central de l'événement est le siège de l'association France-Québec à Paris, situé au 94 rue de Courcelles, Paris 75008. Le concours BD est présidé à l'échelle nationale par la vice-présidente Culture et le responsable du projet. Toute la logistique est effectuée par le siège de l'AFQ : coordination du concours, promotion, organisation de la finale et remise des prix.

Les associations régionales du réseau France-Québec

Le réseau de l'AFQ regroupant plus de 60 associations régionales, constitue le relais du siège national. Ce sont ensuite ces associations régionales qui réalisent le travail de terrain. Elles procèdent à la sélection des projets bande dessinée via un appel à candidature.

5. DEROULEMENT DU CONCOURS

5.1 Participation des associations régionales du réseau France-Québec

Du 14 novembre 2015 au 14 février 2016, les associations régionales du réseau AFQ procèdent à leur inscription auprès du siège national AFQ. Par cette inscription, l'association régionale s'engage à participer à l'organisation de la sélection régionale d'un projet bande dessinée et à s'assurer de l'application et du respect des règlements du concours.

Pour participer, chaque association régionale renvoie le formulaire d'inscription au siège national de France-Québec avant le **1^{er} mars 2016**. **Seront enregistrées les dix (10) premières associations régionales inscrites.**

5.2 Sélection régionale des finalistes

Cette sélection est sous l'entière responsabilité des associations régionales.

Du 1^{er} mars au 7 mai 2016, les associations régionales participantes procèdent à la sélection d'un finaliste régional via un appel à candidature. Les modalités de sélection sont mises en place par chaque association régionale.

Le présent règlement, la fiche de participation et la lettre d'information générale sont transmis aux finalistes des sélections régionales.

Afin de valider sa participation à la finale, le finaliste doit compléter et signer la fiche de participation et la retourner à sa régionale, accompagnée d'une courte biographie et d'une photo en format JPEG, le plus tôt possible, au plus tard le **29 mai 2016**. **Pour les mineurs, ces documents devront être accompagnés d'une autorisation du responsable légal.** Les présidents et présidentes des associations régionales ont jusqu'au 15 juin 2016 transmettre par courrier l'original de la bande dessinée **non pliée et non roulée** et ces documents au siège, **dans un emballage lui assurant une protection idéale.**

5.3 Participation des finalistes à la finale nationale du concours

La finale nationale du concours se tiendra en octobre 2016 à Saint-Malo à l'occasion du festival Quai des Bulles (date à préciser). Les finalistes doivent impérativement être disponibles et présents sur les lieux pour la finale. Les projets seront présentés lors d'une exposition dédiée au concours, dans le cadre du Festival Quai des Bulles de Saint-Malo.

Chaque finaliste régional devra réaliser un dessin sur un thème imposé en durée limitée. La technique et les matériaux sont laissés au libre choix du candidat. Le support sera fourni par l'AFQ.

Les frais aller-retour liés aux déplacements des finalistes à la finale nationale à Saint-Malo sont à la charge des organisateurs du concours (50% à la charge de l'association régionale, 50% à la charge du siège national). Les demandes de remboursement devront parvenir au siège au plus tard trente (30) jours après la date de la finale. Les frais liés à l'hébergement (si besoin) pour les finalistes (hors région Saint-Malo) sont à la charge du siège national. La réservation des chambres se fera par le siège national. Toute chambre réservée par le participant sera à ses frais.

5.4 Critères d'admissibilité des projets pour la finale

Les bandes dessinées présentées doivent obligatoirement correspondre aux critères suivants :

- Être entièrement originaux ;
- Être écrits en langue française ;
- Être sur le thème du Québec ;
- Ne pas contenir de propos racistes, xénophobes et/ou discriminants.

5.5 Constitution du jury et désignation du gagnant pour la finale

Le jury, composé de cinq (5) personnes (professionnels, partenaires et membres du réseau France-Québec) accorde :

- une note sur 10 pour chaque projet présenté sans délibération et possibilité de rétractation. L'utilisation des décimales après la virgule permet de faciliter le départage.
- Une note sur 10 pour le dessin réalisé lors de la finale. L'utilisation des décimales après la virgule permet de faciliter le départage.

Les membres du jury seront guidés par un ensemble de critères communs : originalité, qualité de réalisation de la création ainsi que les qualités particulières du scénario (réalisation, découpage, etc...) et du travail graphique.

Le gagnant sera désigné le jour-même de la finale.

5.6 Communications

Les participants acceptent que leurs planches soient présentées gracieusement sur le site Internet de l'Association France-Québec le *France-Québec Info* (bulletin d'information électronique, diffusé mensuellement), les réseaux sociaux ou publiées dans la revue de l'association *France-Québec Mag*. Une communication sera susceptible d'être réalisée dans la presse locale par les responsables des associations régionales.

Le nom du gagnant sera dévoilé le jour de la finale et diffusé par communiqué de presse. Il sera également communiqué sur le site de l'AFQ, dans le *France-Québec Mag*, dans *France-Québec Info*, sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet de nos partenaires.

6. DESCRIPTION ET OCTROI DES PRIX

- Le grand gagnant de la finale nationale remportera un billet d'avion aller-retour Paris-Montréal, valable un an à compter de la date de la finale nationale.

7. CONDITIONS POUR LE 1^{ER} PRIX

Le 1^{er} prix ne contient pas les frais non mentionnés comme étant inclus dans la description du prix. Ces frais constituent notamment, sans s'y limiter, les frais de déplacement aller-retour de l'aéroport, les frais aéroportuaires, l'hébergement et les repas requis lors des déplacements, les boissons alcooliques et pétillantes, les pourboires, les frais d'activité ou les services non inclus dans le prix, les assurances, les dépenses de nature personnelle.

Le billet est soumis aux conditions du transporteur. Il est nominatif, non transférable et valable un an, à partir de la finale nationale.

Le gagnant du 1^{er} prix doit signer un formulaire de déclaration et de décharge libérant l'organisateur du concours de toute responsabilité, de toute réclamation ou de toute action de quelque nature que ce soit résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation du prix et le retourner à l'organisateur du concours dans les dix (10) jours suivant la date de la finale du concours.

Le gagnant devra s'assurer être en possession de tous les documents administratifs obligatoires pour se rendre à destination.

8. GARANTIES

Le participant garantit que sa contribution est originale, inédite et qu'il dispose de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés à sa création.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux créations. L'AFQ recommande aux participants de réaliser, à toute fin utile, une copie de leur projet.

Le participant s'engage à respecter les horaires communiqués et à faire preuve de civisme.

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom, lieu de résidence (ville et pays), ainsi que toute photo ou vidéo prise d'eux dans le cadre de la manifestation pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale et à des fins de diffusion des résultats du concours.

9. REGLES GENERALES

La participation au concours *des Francobulles* implique la parfaite connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout candidat ne répondant pas aux conditions de participation énumérées dans le présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne intervenant de manière frauduleuse sur le système d'inscription et de participation ainsi que toute

personne ayant nui à l'administration, à la sécurité et au bon fonctionnement du concours.

Toutes les décisions des organisateurs dans le cadre de ce concours sont finales et sans appel.

Tous les projets reçus seront conservés et disponibles à l'AFQ jusqu'au 30 novembre 2016. Les projets pourront être retirés auprès du siège de France-Québec dès le 1^{er} décembre sur demande préalable et sur rendez-vous au 01 45 54 35 37 ou via accueil@francequebec.fr

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours, si requis.

Ce concours est assujetti au droit applicable en France.

10. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Les organisateurs s'engagent à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis dans les formulaires et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires (autres que ceux du concours), organismes privés ou entreprises commerciales.

11. DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement sera déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, 130 rue Saint-Charles 75015 PARIS.